

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587
Numéro SIREN : 399 506 641
Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 67430

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R067430

N° GESTION : 2002B08587

N° SIREN : 399506641

DENOMINATION : ATALIAN CLEANING

ADRESSE : 56 rue Ampère 75017 Paris

DATE D'ACTE : 30-06-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020
--

L'an deux mille vingt,
Le trente-juin,
A 10 heures,

Les associés de la société ATALIAN CLEANING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 56, rue Ampère – 75017 PARIS, sur convocation faite à chaque associé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée Monsieur Sébastien LASTAPIS, en sa qualité de Président de la Société.

Les associés présents uniquement sont :

- la société ATALIAN, représentée par son représentant permanent Sébastien LASTAPIS
- la société ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY SA, représentée par son représentant permanent Franck JULIEN.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 34 573 actions sur les 34 573 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Démission du Président et Nomination d'un nouveau Président,*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Démission du Président et Nomination d'un nouveau Président)

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Sébastien LASTAPIS de ses fonctions de Président, prenant effet le 30 juin 2020.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement, à compter du 1er Juillet 2020, en qualité de Président de la société pour une durée d'un an expirant lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2021 et statuant sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020 :

Monsieur Tarek SEHNAOUI
Demeurant 186 avenue Louise - 1050 Ixelles, Bruxelles

De nationalité Britannique, né le 03 Janvier 1976 à Londres

Le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

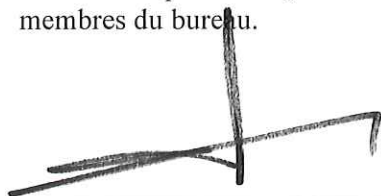
(Pouvoir pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président de Séance
Monsieur Sébastien LASTAPIS
Président démissionnaire

*Bon pour acceptation des fonctions
de président*



Tarek SEHNAOUI
« bon pour acceptation des fonctions
de Président »